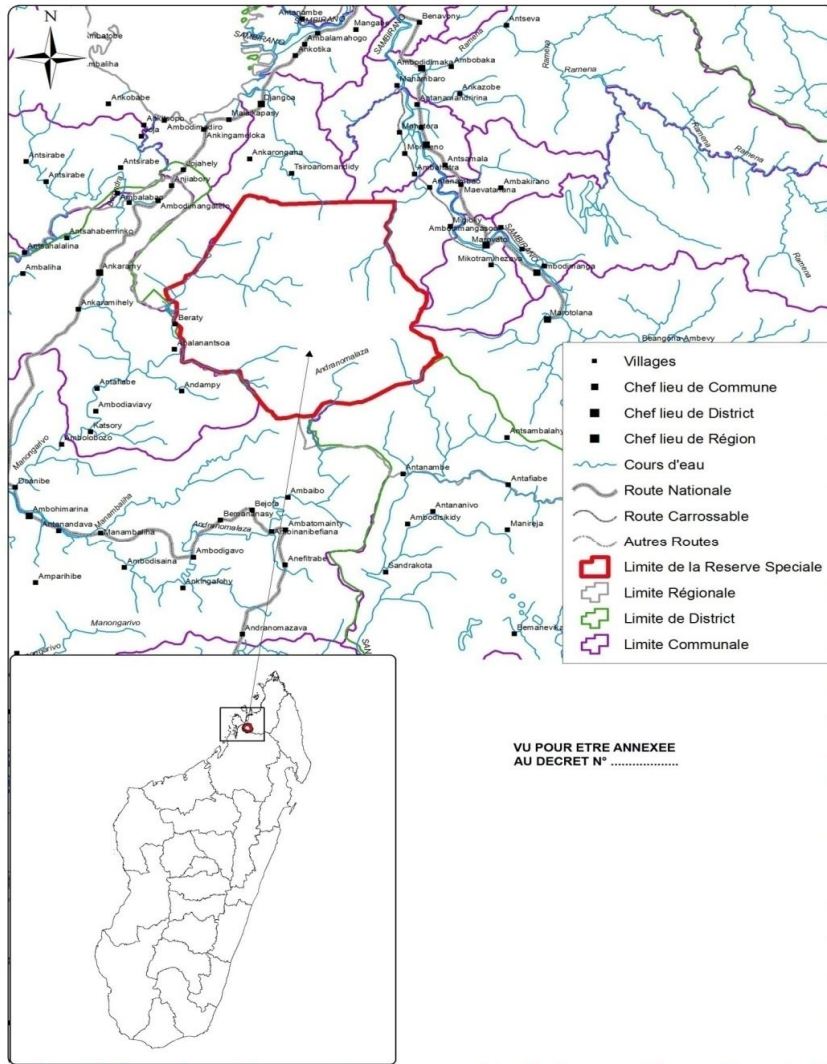


Annexe 1 :
Carte de localisation de la Reserve Speciale de Manongarivo



Vu pour être annexée
Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Reserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

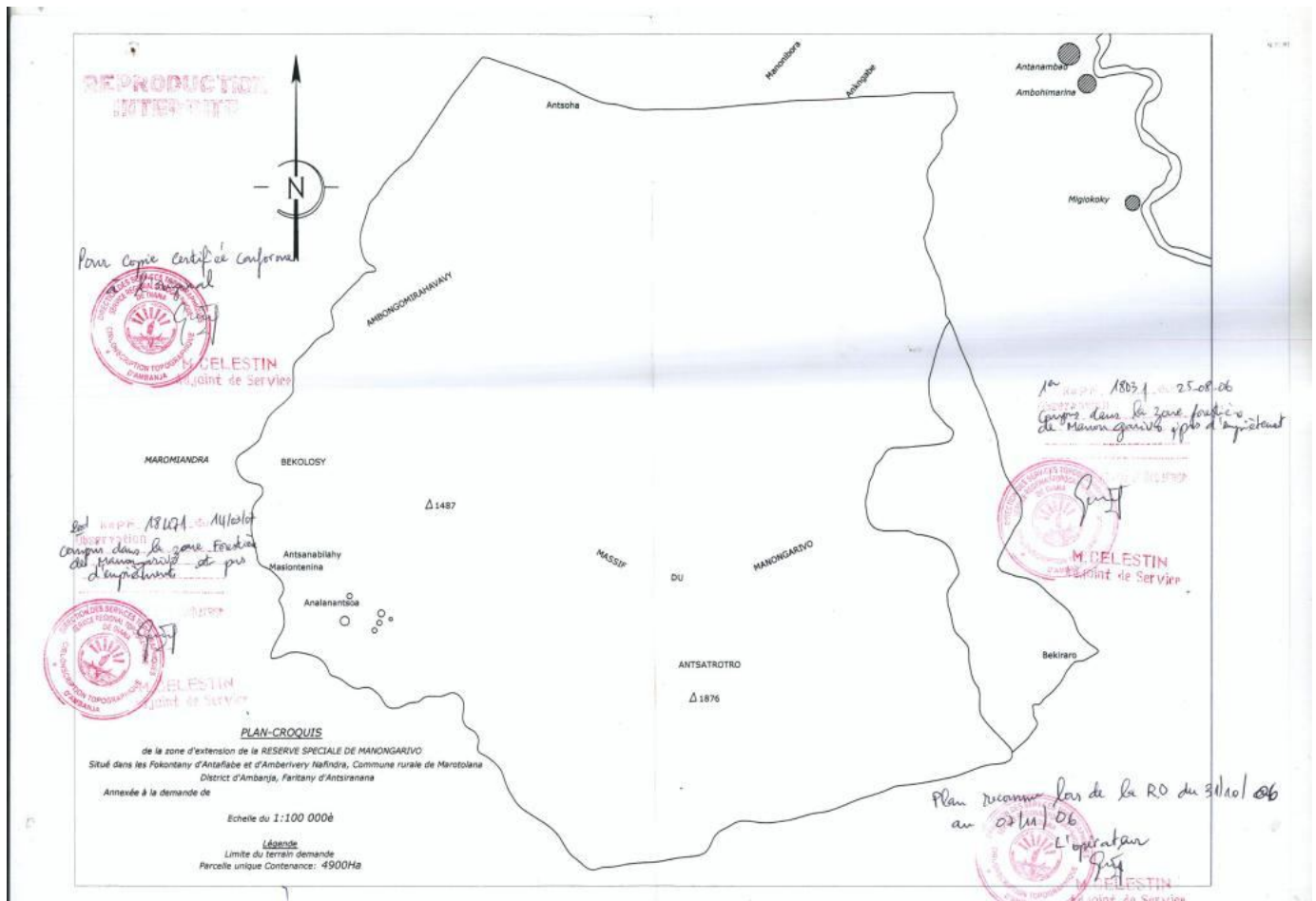
Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANANDRO Armand

Annexe 2A : Carte de Repérage de la Reserve Spéciale de Manongarivo



Vu pour être annexée
 Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Reserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

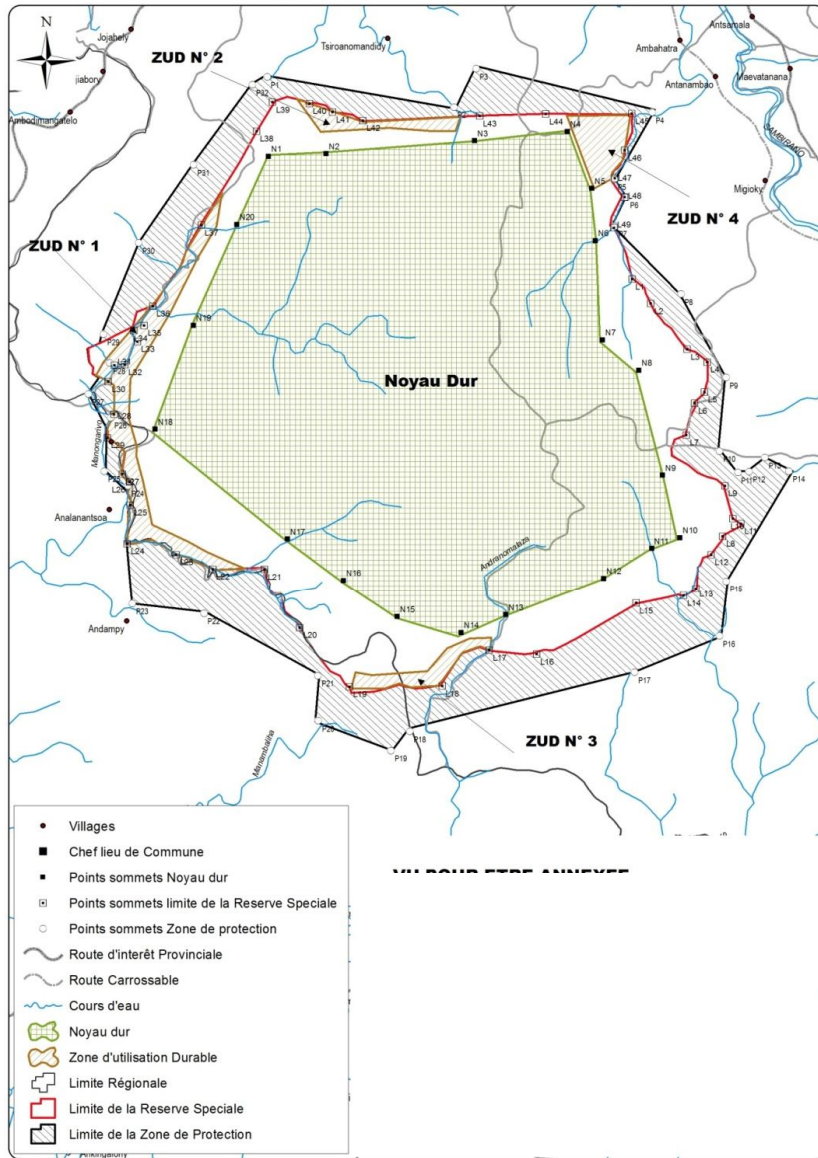
Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

Annexe 2B : Carte de zonage de la Reserve Speciale de Manongarivo



Vu pour être annexée

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Reserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

**Annexe 3 du décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la
Réserve Spéciale de Manongarivo et delimitation de sa zone de protection sise dans le district
d'Ambanja, Région DIANA,
et le District d'Analalava, Région Sofia**

A) Coordonnées Laborde et description des points sommets de la limite externe de la Réserve Spéciale de Manongarivo

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
T1	619 028	1 344 555	Confluent de la rivière Ambahatra et Ambarasambo.
T2	619 850	1 343 468	Amont de rivière Ambarasambo.
T3	621 455	1 341 457	Amont de rivière Ambarasambo sur son confluent avec source sans nom.
T4	622 341	1 340 888	Amont de rivière Ambarasambo sur son confluent avec source sans nom.
T5	622 224	1 339 559	Amont de rivière Ambarasambo sur son confluent avec source sans nom.
T6	621 784	1 339 067	Amont de rivière Ambahatra.
T7	621 418	1 337 664	Amont de rivière Ambakoana.
T8	620 684	1 334 044	Sur point côté 1780 m
T9	623 125	1 335 413	Amont de rivière Marotolana sur la limite de faritany d'Antsiranana et Mahajanga.
T10	623 479	1 333 959	Sur Massif Bekiraro.
T11	623 833	1 333 744	Sur la limite separant faritany d'Antsiranana et Mahajanga
T12	622 518	1 332 366	Sur amont de rivière Antsahabe.
T13	621 847	1 330 848	Sur rivière Antsahabe.
T14	621 304	1 330 355	Sur rivière Antsahabe et son confluent avec source sans nom.
T15	619 206	1 330 198	Source de rivière Antsahabehely
T16	614 819	1 327 906	Source de rivière Andranomalaza
T17	612 737	1 328 104	Rivière Andranomalaza sur point côté 562 m.
T18	610 940	1 326 518	Sur code de rivière Andranomalaza, en aval de L17.
T19	606 565	1 326 493	Source de rivière Manambaliha, sur escarpement rocheux.
T20	604 372	1 329 108	Source de rivière Antsahakolany.
T21	602 810	1 331 710	Sur coude de ruisseau Antsahabe.
T22	600 258	1 331 326	Sur rivière Antsahakolana, près de point côté 98 m.
T23	598 919	1 332 367	Sur coude de rivière Antsahakolana situé en aval de point L22.

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
T24	596 614	1 332 726	Sur coude de rivière Antsahakolana situé en aval de point L23.
T25	596 800	1 334 560	Sur confluent Antsahakolana et riv Manongarivo.
T26	596 850	1 335 577	Sur coude de rivière Manongarivo à Antsambilahy.
T27	595 709	1 336 122	Sur coude de rivière Manongarivo situé à 2,5 km au sud de village de Beraty.
T28	596 180	1 338 576	Sur coude de rivière Manongarivo situé à 2 km au Nord de village de Beraty.
T29	595 263	1 338 960	Sur un îlot, champ de café sur rivière Manongarivo.
T30	595 920	1 340 026	Sur rivière Manongarivo, près du point côté 57 m.
T31	596 242	1 340 658	Sur confluent Antsahabe et Manongarivo.
T32	596 812	1 340 794	Sur confluent de Manongarivo et ruisseau sans nom au nord de point L31.
T33	597 333	1 341 897	Sur coude de Manongarivo, zone d'Andavamanavy.
T34	597 048	1 342 269	Sur coude de Manongarivo, zone d'Andavamanavy au Nord de L33.
T35	597 606	1 342 554	Sur coude de Manongarivo, zone d'Andavamanavy au Nord de L34.
T36	598 238	1 343 359	Sur confluent de Manongarivo et rivière Marofototra.
T37	600 022	1 346 941	Sur source de Marofototra, près de point côté 249 m.
T38	602 463	1 351 092	En amont de rivière Ampiro.
T39	603 554	1 352 988	En aval de rivière Ampiro, sur point côté 395 m.
T40	604 818	1 351 923	Source de rivière Ampiro.
T41	606 528	1 351 576	Source de rivière Djangoa, près d'Antohaka.
T42	608 449	1 351 489	Source de rivière Djangoa, au sud du point côté 199 m.
T43	612 303	1 351 761	Sur rivière Bekavahy, Masikina.
T44	615 228	1 351 848	Source de rivière Ambaliha à Ankizabe.
T45	619 640	1 351 873	Sur rivière Ambahatra, point côté 82 m.
T46	618 661	1 350 250	Sur rivière Ambahatra, près du point côté 156 m.
T47	618 264	1 349 010	Coude de rivière Ambanhatra en amont du point L46.
T48	618 809	1 348 180	Coude de rivière Ambanhatra en amont du point L47 dans la région de Biromba.
T49	618 227	1 346 829	Confluent de la rivière Ambahatra et ruisseau sans nom sur point côté 306 m.

B) Description de la portion de limites entre deux points sommets de la limite externe de la Réserve Spéciale de Manongarivo

Segments	Description des portions des limites.
T1, 2, 3, 4 à T5	Ligne suivant la rivière Ambarasabo vers l'amont.
T5-T6	Ligne de direction Sud - ouest par rapport à L5, joignant l'amont de Ambarasambo et rivière Ambahatra.
T6-T7	Ligne de direction Sud - ouest par rapport à L6, et joignant l'amont de rivière Ambakoana.
T7-T8	Ligne de l'amont de rivière Ambakoana joignant la point côté 1780 m sur la limite entre province d'Antsiranana et Majunga.
T8-T10 à L11	Ligne suivant la ligne de crête délimitant la province d'Antsiranana et de Majunga.
T11-12, 13, à T14	Ligne depuis la source de rivière Antsahabe, en suivant cette dernière jusqu'à son confluent avec un ruisseau sans nom.
T14-T15	Ligne droite de direction vers Ouest 265° de L14 au point L15.
T15-T16	Ligne droite de direction vers Sud- ouest 240° de L15 jusqu'au point L16
T16-T17	Ligne suivant la rivière Andranomalaza vers l'aval.
T17-T18	Ligne suivant la rivière Andranomalaza vers l'aval.
T18-T19	Ligne de direction vers Ouest par rapport à L18, et joignant celle-ci au L19 en amont de Manambaliha.
L19-L20- L21	Ligne suivant ruisseau Antsahabe vers l'aval en passant par point L20 et se termine par L21.
T21-T22, 23, 24 au T25	Ligne suivant rivière Antsahakolany en passant par L22, 23, 24 et se termine à L25 sur sa confluent avec Manongarivo.
T25, 26, 27,28, 29, 30, 31, 32,33, 34, 35, au T36	Ligne suivant la rivière Manongarivo jusqu'à sa confluent avec Marofototro sur point L36
T36-T37	Ligne suivant la rivière Marofototro et Antsiradrano.
T37-T38	Ligne droite de 30° de L37 vers Nord en passant par point côté 582 m et se termine par L38 sur amont de rivière Ampiro.
T38-T39	Ligne suivant rivière Ampiro.
T39-T40	Ligne droite de direction Sud -est de 130° de L39 au L40 sur source de rivière Ampiro.
T40, 41, 42, 43, 44 au T45.	Ligne droite de direction vers Est de L40 au point coté 82 m sur rivière Ambanhatra.
T45, 46, 47, 48, au T49.	Ligne suivant la rivière Ambahatra.
T49-T1	Ligne suivant source sans nom venant de région d'Ambarasambo.

Vu pour être annexé

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

Annexe 4 du décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et delimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Region DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia

A) Coordonnées Laborde et description des points sommets de la limite externe du Noyau Dur de la Réserve Spéciale de Manongarivo

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
D1	602987	1349962	Sur amont de rivière Ampiro
D2	605530	1350079	Sur escarpement de Lavizina
D3	612082	1350646	Sur amont de rivière Bekavahy
D4	616186	1351060	Sur point coté 863 m mont Masikina
D5	617262	1348541	Amont de rivière Ambahatra
D6	617416	1346235	Amont de rivière Ambahatra
D7	617735	1341847	Sur point coté 735 m
D8	619331	1340499	Amont rivière Ambahatra , sur point coté 878 m
D9	620384	1335863	Sur point coté 1699 m
D10	621141	1333095	Sur point coté 1533 m
D11	619899	1332622	Sur rivière Antsahabe, point coté 1114 m
D12	617782	1331286	Sur amont de source Andranomalaza,
D13	613465	1329654	Sur amont de rivière Andranomalaza, point coté 689 m,
D14	611490	1328861	Sur point coté 1059 m
D15	608664	1329571	Sur point coté 1059 m , source d'Antsahabe,
D16	606299	1331203	Sur point coté 228 m, source de ruisseau Antsahakolana
D17	603827	1333036	Sur rivière Antsakolana

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
D18	597984	1337897	Sur point coté 361 m situé à 2 km à l'Est du village de Beraty
D19	599687	1342486	Sur l'escarpement d'Ambongomirahavavy, près de rivière Manongarivo,
D20	601591	1346944	Sur source de rivière Marofototro.

B) Description de la portion de limites entre deux points sommets de la limite externe du Noyau Dur de la Réserve Spéciale de Manongarivo

Segments	Description des portions des limites.
D1 au D4	Ligne droite de direction vers Est de distance de 12 km environ de N1,
D4 au D7	Ligne droite de direction vers sud de 8 km environ par rapport à N4,
D7 – D8	Ligne droite de direction vers Sud Est de 1,200 km par rapport à N7 jusqu'au point coté 878 m.
D8, D9, D10	Ligne droite de direction vers Sud – Est par rapport au N8 de 7 km environ en passant par point coté 1699 m et 1533 m,
D10 au D14	Ligne de direction vers Sud- Ouest par rapport à N10 de distance de 10 km environ et suivant la rivière d'Andranomalaza
D14 au D18	Ligne droite de direction vers Nord Ouest de 12,500 km environ de N14,
D18 au D1	Ligne droite de direction vers Nord Est par rapport N18 de 15 km environ en passant par escarpement d'Ambongomirahavavy et source de rivière Marofototro.

Vu pour être annexé

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

**Annexe 5 du décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la
Reserve Spéciale de Manongarivo et delimitation de sa zone de protection sise dans le district
d'Ambanja, Region DIANA,
et le District d'Analalava, Région Sofia**

Description des points sommets de la limite externe de la Zone Tampon de la Réserve Spéciale de Manongarivo

La Zone Tampon se situe dans les Communes Rurales de Marotolana, de Marovato, d'Ambohimarina, de Djangoa, d'Ankingameloko, District d'Ambanja, Région DIANA ; et d'Ankaramibe et de Maromandia, District d'Analalava, Région SOFIA,.

Ses points sommets et sa limite EXTERIEURE sont ceux de la Réserve Spéciale de Manongarivo, définis et décrits dans les annexes 3A et 3B

Ses points sommets et sa limite INTERIEURE sont ceux des Noyaux Durs de la Réserve Spéciale d'Ambatovaky, définis et décrits en annexes 6 et 7 et ceux des deux zones enclavées définis et décrits en annexes 4A et 4B.

Vu pour être annexé

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Reserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

Annexe 6 du décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et delimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia

A) Coordonnées Laborde et description des points sommets de la limite externe des quatre (4) Zones d'Utilisation Durable (ZUD) de la Réserve Spéciale de Manongarivo

ZUD n°1 dite « Beraty »

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
U1	600 909	1 348 473	Sur point côté 580 m à Andohaniampiro.
U2	600 615	1 346 914	Amont source Marofototro.
U3	599 876	1 345 577	Source de Marofototro.
U4	598 629	1 343 080	Amont de rivière Manongarivo
U5	598 084	1 342 857	Pied de mont Bekoloso
U6	596 919	1 340 100	Source sans nom au pied de Bekoloso.
U7	597 112	1 336 745	Amont de rivière Antsambilahy.
U8	597 570	1 333 497	Escarpeement rocheux sur rive droite de rivière Antsakolana.
U9	599 325	1 332 702	Escarpeement rocheux sur massif de Besikara.
U10	600 296	1 332 225	Source de rivière Antsahakolana.
U11	601 331	1 331 843	Source de rivière Antsahakolana.
U12	601 837	1 331 626	Source de rivière Antsahakolana sur son confluent avec ruisseau sans nom.
U13	600 201	1 331 277	Coude de rivière Antsahakolana sur la limite externe de la RS Manongarivo,.
U14	596 608	1 332 754	Coude de rivière Antsahakolana au Sud d'Analanantsoa. sur la limite externe de la RS Manongarivo
U15	596 897	1 335 449	Coude de rivière Manongarivo près d'Antsambilahy sur la limite externe de la RS Manongarivo
U16	595 757	1 336 073	Coude de rivière Manongarivo au Sud de Beraty. sur la limite externe de la RS Manongarivo
U17	596 103	1 338 493	Coude de rivière Manongarivo au Nord de Beraty. sur la limite externe de la RS Manongarivo
U18	595 116	1 336 545	Coude de rivière Manongarivo sur piste vers Anjialava sur la limite externe de la RS Manongarivo
U19	597 856	1 343 391	Coude de rivière Manongarivo près d'Ambogomirahavavy sur la limite externe de la RS Manongarivo
U20	599 958	1 346 959	Coude de rivière Antsiradrano, sur la limite de l'AP,

ZUD n°2 dite « Tanambao belinta »

U21	604256	1352509	Source de rivière Ampiro, sur point côté 395 m.
U22	611390	1351747	Source de rivière Djangoa sur la limite de l'AP.
U23	611 231	1 351 097	Amont de rivière Djangoa, sur son confluent avec ruisseau sans nom.
U24	610 196	1 351 104	Sur source de rivière Djangoa.
U25	608 304	1 351 225	Sur source d'Antohaka.
U26	605 330	1 351 054	Source d'Ampiro.

ZUD n°3 dite « Ambodivohangy »

U27	610839	1328209	Amont d'Andranomalaza, à l'Est de Maherivaratra
U28	611778	1328560	Sur point côté 1059 m à l'Est de point U27
N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description des points
U29	612736	1328667	Rivière Andranomalaza à l'Est de point U28
U30	612780	1 328141	Rivière Andranomalaza sur point coté 562 m sur limite de la RS Manongarivo
U31	610543	1326601	Rivière Andraomalaza sur limite de la RS Manongarivo
U32	606669	1326452	Source de rivière Manambaliha, sur Maherivaratra. sur limite de la RS Manongarivo
U33	606902	1327151	Source de rivière Manambaliha, sur Maherivaratra au Nord de U32.
U34	607601	1327045	Source de rivière Manambaliha, sur Maherivaratra à l'Est de U33.
U35	609993	1327193	Rivière Andraomalaza au Nord de U31.

ZUD n°4 dite « Bemahaleny- Biromba »

U36	616131	1351810	Point situé en amont d' Ankazomena
U37	618973	1351901	Sur confluent Ankazomena et Ambahatra
U38	618078	1348995	En amont de rivière Ambahatra
U39	617331	1348588	Point situé à 1,200 km à l'est de U38 à Befalafa

B) Description de la portion de limites entre deux points sommets de la limite externe des quatre (4) Zones d'Utilisation Durable de la Réserve Spéciale de Manongarivo

ZUD n°1 dite « Beraty »

Segments	Description des portions des limites.
U1- U2	De point côté 580 m, ligne joignant celle- ci et source de Marofototro.
U2- U3	Ligne joignant le point coté 400 m à Ambongomirahavavy à la source de rivière Marofototro.
U3- U4	Ligne de direction sud – ouest à 190° de U3, passant sur massif Ambongomirahavavy et rejoignant rivière Manongarivo sur U4.
U4- U5	Ligne de direction sud- ouest à 210° de U4 et joignant le pied de Bekolusy.
U5- U6	De Pied de Bekolusy , une ligne joignant celle – ci de direction sud- ouest à une source sans nom.
U6- U7	Ligne droite de direction vers sud de U6 et rejoignant le pied de bekolusy situé à l'Est de 800 m de Village de Beraty.
U7- U8	Ligne droite de direction vers le sud de U7 et rejoignant l'escarpement rocheux au nord de rivière Antsahakolany.
U8, 9, 10, 11 et U12	Ligne droite rejoignant le point U8 au confluent de rivière Antsahakonay et ruisseau sans nom.
U12- U13 et U14	Suivant rivière Antsahakonany et se termine au coude de cette dernière au sud du village Analanatsoa, et sur la limite externe de la RS Manongarivo,
U14- U15	Ligne suivant la rivière Manongarivo jusqu'à son coude près de Masiantenina , et sur la limite externe de la RS Manongarivo,

Segments	Description des portions des limites.
U15 au U19	Ligne suivant rivière Manongarivo et se termine au confluent de cette dernière avec Marofototro, et sur la limite externe de la RS Manongarivo,
U19- U20	Ligne suivant rivière Marofototro, et sur la limite externe de la RS Manongarivo,
U20- U1	Ligne droite joignant source de rivière Marofototro et point coté 580 m sur U1.

ZUD n°2 dite « Tanambao belinta » :

Segments	Description des portions des limites.
U21- U22	Ligne droite de direction vers Ouest de U 21 suivant la limite Nord de l'AP, de 7200 m de long et joignant la source de rivière Djangoa.
U22- U23	Ligne suivant la rivière Djangoa vers l'amont.
U23 au U26.	Ligne joignant l'amont de Djangoa sur U 23 en passant par Massif d'Antohaka et rejoignant la source d'Ampiro.
U26- U21	Ligne suivant l'Ampiro vers l'aval à son intersection avec U 21 sur point coté 395 m.

ZUD n°3 dite « Ambodivohangy » :

Segments	Description des portions des limites.
U27- U28	Ligne droite de direction Nord Est à 60° de U 27 reliant au point côté 1059 m à l'Est de Maherivaratra.
U28- U29	Ligne droite de direction vers Est à 85° de U28 reliant l'amont de rivière Andranomalaza.
U29- U30	Suivant rivière Andranomalaza vers l'aval.
U30- U31	Ligne passant sur bassin versant d'Andranomalaza sur rive gauche de direction sud – ouest de U 30 au U 31, et sur la limite de la RS Manongarivo
U31- U32	Ligne de direction vers Ouest de U 31, en passant par point coté 934 m et reliant l'amont de source de Manambaliha, , et sur la limite de la RS Manongarivo.
U32- U33	Par la rivière Manabaliha.
U33- U34	Ligne de direction vers Est au point U 34 sur source de Manambaliha.

ZUD n°4 dite « Bemahaleny- Biromba »

Segments	Description des portions des limites.
U36- U37	Ligne droite de direction vers l'Est de distance à vol d'oiseau 1,200 km suivant la limite externe de la Réserve spéciale de Manongarivo jusqu'à la confluent de ruisseau Ankazomena et rivière Ambahatra,
U37- U38	Ligne de direction vers Sud suivant la rivière Ambahatra vers l'amont jusqu'au point U39,
U38- U39	Ligne de direction vers Ouest de 1,100 km au point U39
U39- U36	Ligne de direction vers Nord suivant la ligne de crête de Befalafa jusqu'au U36 en amont d'Ankazomena.

Vu pour être annexé

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand

**Annexe 7 du décret n° .2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la
Reserve Spéciale de Manongarivo et delimitation de sa zone de protection sise dans le district
d'Ambanja, Region DIANA,
et le District d'Analalava, Région Sofia**

**A) Coordonnées Laborde et description des points sommets de la limite externe de la Zone
de Protection de la Réserve Spéciale de Manongarivo**

N° Points	Coord X (m)	Coord Y (m)	Description points
P1	602 942	1 353 487	Sur amont Ampiro
P2	611 170	1 352 158	Sur rivière Djangoa
P3	612 160	1 353 854	Source rivière Djangoa au Nord
P4	619 922	1 351 918	Sur point côté 82m Masomanangy
P5	618 254	1 348 963	Sur rivière Ambahatra
P6	618 791	1 348 171	Sur rivière Ambahatra
P7	618 282	1 346 898	Sur rivière Ambahatra confluent Ambarasambo
P8	621 194	1 343 887	Sur point côté 1285m ,
P9	623 188	1 340 197	Sur ruisseau Andampy
P10	622 891	1 336 945	Amont Marotolana
P11	623 697	1 335 998	Sur rivière Marotolana
P12	624 192	1 336 040	Sur rivière Marotolana
P13	624 884	1 336 662	Sur rivière Marotolana
P14	625 959	1 336 054	Confluent Marotolana sur point côté 947m
P15	623 188	1 331 176	Sur amont source Antsahabe, point côté 1299m
P16	622 877	1 328 730	Sur amont source Antsahabe
P17	619 144	1 327 133	Sur Amont rivière Antsahahely
P18	609 227	1 324 517	Sur rivière Andranomalaza
P19	608 399	1 323 669	Amont rivière Manambaliha sur point côté 392m
P20	605 190	1 324 984	Sur rivière Manambaliha confluent sur point côté 248m
P21	605 161	1 326 977	Source Manambaliha sur point côté 854m
P22	600 142	1 329 734	Sur Escarpement rocheux à Ambohitrahivo
P23	596 984	1 330 173	Sur terrain steppique au point côté 113m
P24	596 791	1 335 418	Sur la coude rivière Manongarivo Antsambilahy
P25	595 745	1 336 054	Sur la coude rivière Manongarivo
P26	596 028	1 338 429	Sur la coude rivière Manongarivo
P27	595 038	1 339 462	Sur la coude rivière Manongarivo au bord du champ du café
P28	595 978	1 340 840	Sur la coude rivière Manongarivo à Ankiakabe
P29	595 710	1 342 112	Sur ligne de crête Andavamanavy
P30	597 265	1 346 156	Amont ruisseau Antsahavato
P31	599 683	1 349 606	Amont rivière Marofotra
P32	602 270	1 353 140	Amont Ampiro

B) Description de la portion de limites entre deux points sommets de la limite externe de la Zone de Protection de la Réserve Spéciale de Manongarivo

Segments	Description des portions des limites.
P1 - P2	De l'Amont de la rivière Ampiro ligne de direction vers l'EST jusque au point coté 210 sur rivière Djangoa au point P2
P2 - P3	De P2 , ligne de direction vers Nord au P3 sur source de rivière Djangoa
P3 – P4	De P3, une ligne de direction vers l'Est jusqu'au point coté 82 m sur rive gauche de la rivière Ambahatra.
P4 au P7	Ligne suivant la rivière Ambahatra vers l'amont au P7,
P7- P8	Ligne suivant le ruisseau Ambarasambo jusqu'au point coté 1285 m,
P8 au P10	Ligne de direction vers Sud et suivant la ligne de crête Ambarasambo jusqu'en amont de rivière Marotolana sur P 10,
P10 au P14	Ligne de direction vers Sud suivant la rivière Marotolana,
P14 – P15	Ligne de direction Sud ouest par rapport au P14 vers point coté 1299 m en amont d'Antsahabe,
P15- P16	Ligne de direction vers Sud suivant rivière Antsahabe au P16,
P16 – P17	Ligne de direction vers sud – ouest par rapport au P16 en passant par points cotés 1139 m , 1219 m au 1178 m en amont de rivière Antsambalahy,
P17- P 18	Ligne de direction sud- ouest par rapport au P17, passant en amont d'Andranomalaza, point coté 735 m au point coté 578 m sur P 18.
P18 au P20	Ligne suivant rivière Manambaliha jusqu'au point coté 268 m,
P20- P21	Ligne droite de direction vers Nord jusqu' au point coté 854 m,
P21- P22	Ligne de direction vers Ouest suivant ruisseau Katsory en amont jusqu'au point coté 182 m sur rive droite.
P22- P23	Ligne suivant rivière Andampy.
P23 au P28	Suivant rivière Manongarivo depuis sa coude au près de village d'Antsambilahy à sa confluent avec Antsahabe.
P28- P29	Suivant rivière Antsahabe jusqu'à son confluent avec Andavamanavy.
P29- P30	Suivant source Antsahabe vers l'amont à l'ouest de massif d'Andavamanavy passant par point coté 500m et rejoignant l'amont de rivière Antranovato.
P30- P31	Ligne suivant Marofototro vers l'amont.
P31- P32	Ligne suivant Marofototro et reliée à la source d'Ampiro.
P32- P1	Suivant rivière d'Ampiro.

Vu pour être annexé

Au décret n°.2015-784 du 28 avril 2015 portant modification des limites de la Réserve Spéciale de Manongarivo et délimitation de sa zone de protection sise dans le district d'Ambanja, Région DIANA, et le District d'Analalava, Région Sofia.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général de Brigade Aérienne RAVELONARIVO Jean

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ZAFINANDRO Armand